Nations Unies S/PV.6801



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2012
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6801e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 5 juillet 2012, à 15 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 5 juillet 2012, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6801e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par Mme Lisa Buttenheim, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
>
> Les membres du Conseil, Mme Buttenheim et les représentants des pays fournisseurs de contingents participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

12-40692 (F) 050712 050712



